

Pointe-de-l'Église, le 25 mai 2024

À qui de droit,

Je déclare que l'Université Sainte-Anne petite université est une entité à but non-lucratif qui emploie moins 250 employés et ne génère pas de revenu. Par conséquent la loi S-211 sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes ne s'appliquerait pas à nous.



Patriciane Nankoua
Vice-rectrice à l'administration et aux affaires étudiantes
Université Sainte-Anne